



Syndicat **FO** des enseignants et AVS du 1^{er} degré
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – @ : contact@snudifo-53.fr

Déclaration du SNUDI-**FO** 53 à la CAPD du 11 juin 2019

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, les membres de la CAPD

École de la Confiance et Transformation de la Fonction publique : les deux lois ne sont pas encore votées mais le ministère de l'Éducation Nationale a tout préparé et les met déjà en application. Dans le cadre d'un monologue social, où les organisations syndicales sont convoquées tous les jours à de multiples concertations, mais sans avoir leur mot à dire, le ministre amplifie son offensive contre les statuts, pour répondre aux objectifs de transformation-destruction de la Fonction publique.

Certaines dispositions du projet de loi Blanquer se déclinent déjà sous forme de projets de décrets, circulaires ou arrêtés dont certains ont même déjà été présentés aux organisations syndicales. En voici quelques exemples :

- **La professionnalisation de la formation initiale, rejetée par FO, qui prévoit d'utiliser des AED sans garantie de titularisation, pour remplacer des enseignants sous statut.**

- Amendement adopté par le Sénat dans le cadre de la loi Confiance, **la réforme de la formation continue pendant les vacances permettrait sans doute d'économiser quelques postes**, mais on est bien obligé de la mettre en relation avec le projet de « transformation » de la fonction publique. **Ce n'est plus le droit à la formation continue à la demande de l'agent, telle que définie dans le statut, mais la formation à l'initiative de « l'autorité hiérarchique »** pour conformer les personnels aux directives locales, aux contre-réformes et accompagner les fermetures de postes. Comme le gouvernement veut supprimer 120 000 agents publics, il va chercher à regrouper les services, changer les missions des personnels, comme cela se passe déjà dans les académies fusionnées de Caen et de Rouen, ... et comme à France Télécom.

- Pire, le ministre prépare un guide de « l'accompagnement » PPCR : un mode d'emploi pour reconvertir ou licencier des enseignants. Avec la « RH de proximité », se mettent progressivement en place tous les outils pour favoriser les restructurations, les fermetures de postes et de missions. Alors que le gouvernement veut supprimer les compétences et le rôle des CAP, chacun comprendra que les agents se retrouveraient seuls et démunis pour gérer leur mobilité ou se défendre face à l'arbitraire local.

FO est du côté des personnels qui résistent à ce démantèlement

Les personnels rejettent en effet ces orientations gouvernementales. L'annonce de la suppression de l'article sur les EPSF est d'ailleurs à mettre au compte de la mobilisation des enseignants. Cela ne change pas la nature réactionnaire de la loi Blanquer, qui reste totalement inacceptable. Nous n'acceptons ni les EPSF, ni la remise en cause des écoles maternelles, ni l'autorisation donnée aux jardins d'enfants de se substituer à l'Éducation Nationale et à ses enseignants pour dispenser l'instruction obligatoire, ni les cadeaux aux écoles privées, ni le devoir de réserve imposé aux enseignants, ni la mutualisation de l'accompagnement aux élèves en situation de handicap, ni les expérimentations qui voient le jour pour imposer les dérèglementations, à l'image du DAME et de la disparition programmée de l'IME de La Maillardière de Château-Gontier.

Mouvement 2019

Puisque c'est le point principal à l'ordre du jour de cette CAPD, nous réaffirmons, une nouvelle fois, notre attachement indéfectible aux commissions administratives paritaires de corps, et à leurs prérogatives, remises en cause avec le mouvement départemental. Avec la suppression de la 2^{de} phase de saisie des vœux phase d'ajustement et l'introduction des vœux larges obligatoires, des PE se retrouvent nommés, parfois à titre définitif sur un poste non-choisi et 3 PE sont affectés de manière totalement aléatoire par l'algorithme. De plus, l'entêtement du ministère à imposer ces nouvelles règles de mutations a retardé considérablement le calendrier, et alourdi la charge de travail de nos collègues dans les services de la DSDEN.

Quid des enseignants affectés sur un poste de TRS, si certains connaîtront rapidement leurs fractions, d'autres pourraient le savoir seulement fin août.

Avec la suppression de la phase d'ajustement, la vérification, par les élus du personnel, du respect des vœux et barème des collègues dans leur affectation est rendue totalement impossible.

Le SNUDI-FO 53 n'accepte pas cette situation et continue de revendiquer l'abandon de ces nouvelles règles de mutation et le maintien de la seconde phase du mouvement avec formulation de vœux spécifiques.